



Cour-sur-Loire

BULLETIN MUNICIPAL

2025



Photo : Alain Mathys

www.mairie-cour@wanadoo.fr

Annie GONCALVES, Maire de Cour-sur-Loire
ainsi que les membres du Conseil Municipal
ont le plaisir de vous convier aux vœux

Le Samedi 17 janvier 2026
À 17 heures — Salle des Associations

Bonne année 2026

AGENDA

1 ^{er} lundi du mois	Après-midi détente	14h à 16h30 – Salle du Conseil municipal
Samedi 17 janvier	Vœux à la population	17h – Salle des Associations
Samedi 7 mars	Goûter des aînés	Après-midi - Salle des Associations
Dimanches 15 et 22 mars	Elections municipale	Salle du conseil municipal
Mercredi 19 mars	Cérémonie	10h – Place de l'église
Jeudi 8 mai	Cérémonie	10h – Place de l'église
Lundi 14 juillet	Garden Party	A partir de 11h15 – Quai de la Loire
Dimanche 16 ou 23 août	Sainte-Radegonde	10h – Place de l'église
Mardi 11 novembre	Cérémonie	10h – Place de l'église

La nouvelle équipe municipale se chargera de vous informer d'éventuels évènements supplémentaires.

ÉDITORIAL



Chères Courtoises, chers Courtois,

C'est avec une certaine émotion que je m'adresse à vous en cette fin d'année. L'année 2025 s'achève et, avec elle, le mandat que vous nous aviez confié en 2020 touche à son terme. À l'approche du scrutin de mars 2026, la communication municipale est strictement encadrée par le code électoral. Les élus se doivent, plus encore en cette période, d'un devoir de réserve et d'une neutralité exemplaire.

Cette fin de mandat a été marquée par des événements qui ont rappelé combien la gestion d'une commune repose aussi sur l'imprévu. Les aléas climatiques de juin 2025 ont provoqué la chute de nombreux arbres sur la voie publique et dans les propriétés privées, ainsi que des dommages sur plusieurs toitures, dont celles de l'église et de la salle des Associations.

Comme vous le lirez dans ce bulletin, seule cette dernière a pu faire l'objet de réparations cette année.

En novembre, s'est tenue l'enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondation, entraînant une actualisation des zones inondables dans plusieurs communes. Notre commune se trouve peu impactée par la nouvelle cartographie.

Au-delà de notre périmètre communal, l'intercommunalité a aussi franchi une étape décisive avec l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui entrera en vigueur en janvier 2026. Notre village restera majoritairement régi par le règlement AVAP.

La période préélectorale désormais ouverte limite naturellement la présentation de nouveaux projets. Toutefois, je souhaite rappeler la vigilance constante du Conseil municipal face aux dépenses et à la préparation du budget.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez comme chaque année un aperçu de la vie communale : événements, travaux et moments marquants.

Je profite également de ces quelques lignes pour remercier mes collègues du Conseil Municipal, dont le soutien et l'aide ont été constants tout au long du mandat. Je salue également le dévouement des bénévoles qui participent à l'animation de notre commune. L'après-midi récréatif mensuel animé par Serge Le Goff, Conseiller municipal est désormais bien ancré dans la vie locale de notre village. Merci également à notre secrétaire de mairie et à notre agent communal, dont le travail quotidien assure la continuité et la qualité du service public.

J'adresse une pensée particulière aux personnes malades ou seules : que cette période de fêtes vous apporte réconfort et soutien. Enfin, je tiens également à remercier celles et ceux qui ont contribué à la préparation de ce bulletin, dont le travail patient permet de présenter fidèlement la vie de notre commune.

Je vous souhaite une agréable lecture, et au nom du Conseil Municipal, je vous adresse nos vœux les plus sincères pour l'année 2026. Prenez soin de vos proches et de vous-même.

Très belles fêtes à toutes et à tous.

Le Maire,

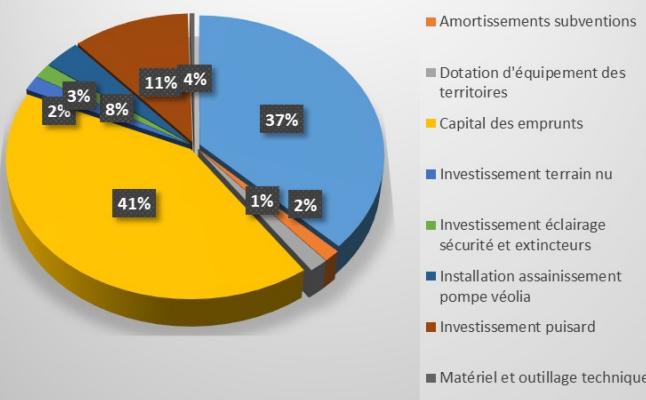
Annie Goncalves

BUDGET COMMUNAL

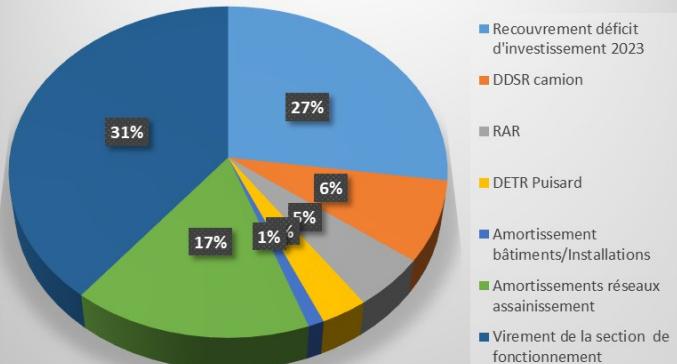
BUDGET 2025

Investissement		
	Dépenses	Recettes
001	Deficit d'investissement	32 579,77 €
13918	Amortissements subventions	1 187,00 €
139361	Dotation d'équipement des territoires	1 359,66 €
1641	Capital des emprunts	36 195,54 €
2111	Investissement terrain nu	1 500,00 €
2135	Investissement éclairage sécurité et extincteurs	1 500,00 €
21532	Installation assainissement pompe véolia	3 000,00 €
21538	Investissement puisard	9 600,00 €
2157	Matériel et outillage technique	400,00 €
2182	Immobilisations camion ou autoportée	12 000,00 €
2188	Bancs bords de Loire	1 500,00
		100 821,97 €
		100 821,97 €
Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractères général	61 088,00
012	Charges de personnel	69 717,00
63	Impôts	1 300,00
65	autres charges et frais assimilés	33 175,52
66	Charges financières (intérêts)	2 475,82
014	Atténuation de produits	6 000,00
042	Amortissements travaux	17 480,09
023	Virement à la section d'investissement	39 562,11
		230 798,54
		230 798,54

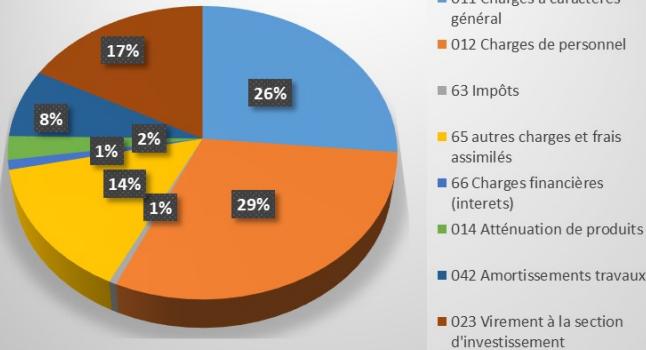
Dépenses d'investissement



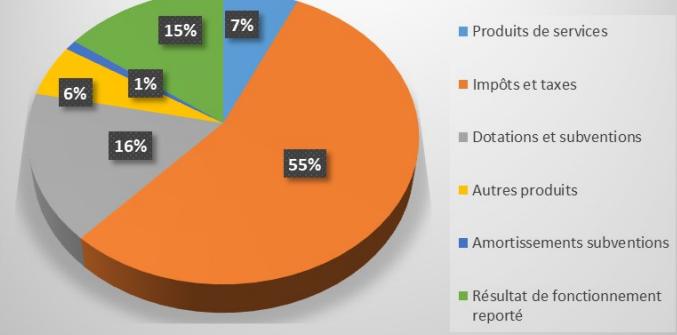
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



NAISSANCES - MARIAGES - DÉCÈS



CHABAULT Livia Manuela le 22/06/2025



Pas de mariage cette année



Jean-Michel MORISSET le 18/01/2025

Roger GANDON le 01/10/2025

HOMMAGE à JEAN-MICHEL



Jean-Michel Morisset

Vendredi 24 janvier, une foule considérable s'est réunie en l'église de Cour-sur-Loire où furent célébrées les obsèques de Jean-Michel Morisset, décédé à l'âge de 66 ans. Pour entourer sa famille et ses amis dans ce moment de grande tristesse, Courtois et personnalités des localités environnantes sont venus nombreux partager ce dernier hommage. Avec son épouse Isabelle, il s'est installé en 1994 dans le village qui a vu naître leur fils. Tout en menant une carrière professionnelle bien remplie en tant que boucher puis formateur de jeunes apprentis au CFA (il a d'ailleurs formé la 1^{re} femme Meilleure apprentie de France !), il a débuté une mission au sein de la commune en devenant conseiller municipal dès 2001 durant quatre mandats. Mission qui s'est accrue avec sa prise de fonction comme 1^{er} adjoint au maire en 2020.

Alors que la retraite sonne pour Jean-Michel en 2021, il reste membre de jury d'examens et continue à s'investir dans des concours nationaux. Au sein de la commune, il endosse de larges responsabilités : l'encadrement de l'adjoint technique, les relations avec les administrés, la gestion du cimetière, les chemins communaux, le Syndicat des eaux, le fleurissement et l'embellissement... De nombreuses tâches qu'il a assumées avec enthousiasme, fierté et humilité, toujours présent sur le terrain, à l'écoute de tous les concitoyens qu'il connaissait bien et à qui il aimait rendre service.

Hommage émouvant de la part du conseil

Annie Goncalves, maire, et Jean-Yves Gonidec, adjoint, ont tenu à mettre en avant « *sa proximité humaine, arborant sourire, convivialité et écoute, sa disponibilité et son sens de l'autre* ». Avec l'ensemble des membres du conseil, ils sont profondément affectés de « *la perte d'un des fidèles serviteurs de Cour-sur-Loire* ».

HOMMAGE à JEAN-MICHEL



INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE MAIRIE EST OUVERTE :

- Le Mardi de 10h à 12h
- Le Jeudi de 10h à 12h
- Téléphone : 02.54.46.83.60
- Mail : mairie-cour@wanadoo.fr
- Site internet : coursurloire.fr

La Mairie sera fermée du lundi 22 Décembre 2025 au samedi 03 Janvier 2026 inclus.

Réouverture mardi 6 janvier 2026

APPELS D'URGENCE :

- SOS Médecin 3624
- Centre Antipoison : 02 41 48 21 21
- Urgences dentaires 41 : 118 418
- Police : 17
- Pharmacie de garde : 3237
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Sourds malentendants : 114

La liste des intervenants anti-nuisibles : Frelons, guêpes, est également disponible sur votre site internet :

Nom	N° téléphone	Mail	Ville
ADN 41	06 20 23 73 43	sosnuisibles41@gmail.com	SAINT AMAND LONGPRE
Mickaël BARRUET SOS GUEPES FRELONS 45 41	06 81 60 62 17	sos.guepesfrelons4541@orange.fr	SERIS
Denis BEAUDENUIT SOC Alerte Guêpes	06 22 30 67 75	denis-beaudenuit@hotmail.fr	VILLORCEAU
M. BOURGEAT ACTION ANTI NUISIBLES	09 74 56 61 78	action.anti-nuisibles@a-a-n.fr	MONT PRES CHAMBORD
Thomas BLONDET	06 98 20 29 11	thomas.blondet41@gmail.com	COURBOUZON
Félix MARMION SGF41	06 25 80 59 10	felix.marmion@orange.fr	VENDOME
Rodolphe RONDET ARTECH	02 54 44 05 05 06 84 30 49 83	artech-services@orange.fr	SEUR

INFIRMIÈRES :

- **Mme Mylène BEAUNÉ et Mme HENNEUSE Lucie**
53B Avenue Guillaume Charron 41500 Ménars : 02.54.74.21.66
- **Mme TREMBLIN Céline** - 35 Rue Lucien Mignat 41500 Suèvres : 07.87.23.99.45
- **Centre de santé Suèvres** : 33 rue Lucien Mignat, 41500 Suèvres : 02.54.55.94.37

SITES INTERNET :

- ◆ www.ants.gouv.fr
Immatriculation, cartes d'identité, passeports, permis de conduire, accueil des étrangers
- ◆ www.ameli.fr
Attestation de droits, envoi de feuille de soins, changement d'adresse, perte et vol de carte vitale, carte européenne d'assurance maladie
- ◆ www.demarches.interieur.gouv.fr
Acquisition et détention d'armes, élections, volontariat, dépôt de plainte, déclaration d'une manifestation, professionnels de l'automobile, associations, réglementation routière, addiction, chiens dangereux
- ◆ www.legifrance.gouv.fr : Lois et règlements, jurisprudence, accords collectifs
- ◆ www.service-public.fr : Tous les services publics
- ◆ www.coursurloire.fr : Votre mairie

INFORMATIONS PRATIQUES

Procédure à suivre pour le remboursement partiel des frais de destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur X repère un nid dans son jardin



Il contacte sa commune



Validation par le référent
qu'il s'agit bien d'un nid de Frelons asiatiques
soit grâce à une photo
soit par une visite sur place



La CCBVL rembourse 75% de la facture à Monsieur X



bon d'expertise
+ coordonnées des entreprises
remis à Monsieur X



Monsieur X prend RDV avec l'entreprise pour la destruction du nid et règle la facture



Monsieur X transmet au service finance de la CCBVL les justificatifs :
- le bon d'expertise
- la facture
- son RIB



INFORMATIONS PRATIQUES



DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



Tous les 2 ans, de 50 à 74 ans
Un test simple et rapide à faire chez soi

Où obtenir un kit de dépistage ?



Chez votre médecin ou pharmacien



Sur internet
monkit.depistage-colorectal.fr

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN



Tous les 2 ans, de 50 à 74 ans
Une mammographie et un examen clinique



Liste des cabinets d'imagerie agréés au dépistage organisé
www.depistage-cancer.fr

Où prendre rendez-vous ?

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS



Tous les 3 ou 5 ans, de 25 à 65 ans
Un prélèvement au niveau du col de l'utérus ("frottis")

Qui peut réaliser le prélèvement ?



Gynécologue, médecin généraliste, sage-femme, laboratoire de biologie médicale

La participation aux programmes de dépistage 2023-2024

Source : CRCDC-CVL

Région Centre-Val de Loire

30,3 %

Loir-et-Cher

33,5 %

Canton de LA BEAUCE

33,3 %



CINQ bonnes raisons de se faire dépister pour le cancer colorectal

Raison n°1

Détecté tôt, un cancer colorectal se soigne et se guérit mieux (9 cas sur 10).

Raison n°2

Le test est simple, à faire chez soi

Raison n°3

Dans la majorité des cas, le test est négatif et cela rassure.

Raison n°4

Le test et son analyse sont pris en charge à 100% sans avance de frais.

Raison n°5

Permet de repérer des polypes avant qu'ils ne deviennent cancéreux.

Région Centre-Val de Loire

48,4 %

Loir-et-Cher

50,9 %

Canton de LA BEAUCE

51,7 %

CONSEILS PRATIQUES :

1 **Anticipez** : prenez rendez-vous sans attendre l'invitation pour respecter l'intervalle de 2 ans.

Notez le rendez-vous et programmez un rappel sur votre téléphone.

2 **Consultez** un professionnel de santé tous les ans à partir de 25 ans.

3 **Restez attentive à des modifications de vos seins et parlez-en avec votre professionnel de santé**

Une question sur votre dépistage ?

Contactez votre CRCDC

CRCDC- Antenne 41
Tour de consultation
3 rue Robert Debré
41260 La Chaussée St-Victor

Secrétariat: 02 54 43 67 26
contact.41@depistage-cancer.fr



Participation 2023

Source : Santé publique France

Région Centre-Val de Loire

54,5 %

Loir-et-Cher

59,6 %

Pourquoi les dépistages sont importants ?

Les cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus sont parmi les plus fréquents en France. DéTECTés tôt, ils se soignent mieux. Il existe des moyens simples, rapides et pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour les dépister, sans avance de frais.

Par exemple, pour dépister le cancer colorectal, un test de recherche de sang dans les selles, à réaliser chez soi, permet de repérer d'éventuels polypes avant qu'ils ne deviennent dangereux.

Comment accéder aux dépistages ?

Selon votre âge, vous recevez une invitation pour les dépistages pris en charge à 100 %.

Après 74 ans (sein et colorectal) ou 65 ans (col de l'utérus), les invitations cessent, mais vous pouvez poursuivre le dépistage après discussion avec votre médecin.

Vous n'avez pas reçu votre invitation ?

Adresssez-vous à votre caisse d'Assurance maladie.

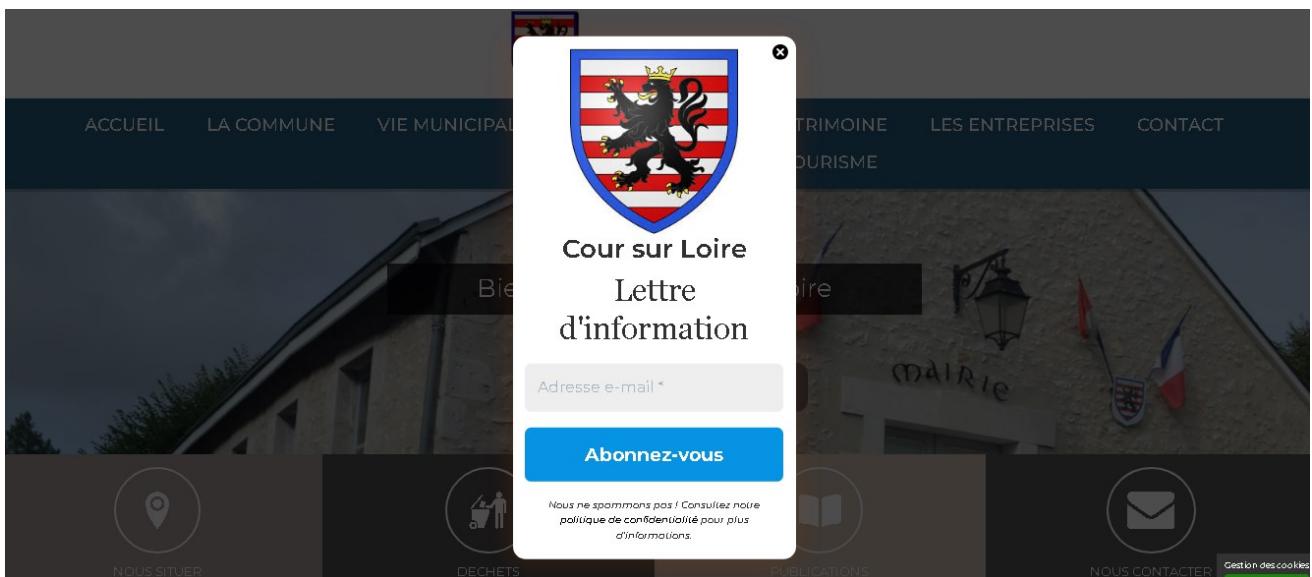
INFORMATIONS PRATIQUES

S'ABONNER À LA LETTRE D'INFORMATION DE COUR-SUR-LOIRE

Si vous voulez être informés directement dans votre boîte mail des évènements et actualités de votre commune, vous pouvez vous abonner. Pour cela, vous ouvrez votre navigateur internet : Google Chrome par exemple, et vous tapez l'adresse du site : coursurloire.fr.

La page d'accueil s'ouvre et un encart vous invitant à vous abonner s'affiche.

- Vous souhaitez vous abonner, renseignez votre adresse mail et cliquez sur « Abonnez-vous »
- Vous êtes déjà abonné(e), vous pouvez cliquer sur la croix en haut à droite de l'encart.
- Une nouvelle fenêtre s'ouvre, vous recopiez les caractères et cliquez sur « Abonnez-vous »



Ça y est, vous êtes abonné(e) à la lettre d'information et vous recevrez automatiquement dans votre boîte mail tous les nouveaux évènements et actualités de votre commune.

Cette démarche est totalement gratuite

INFORMATIONS PRATIQUES

CONSEILS MUNICIPAUX 2025

Les PV des Conseils municipaux sont disponibles sur le site internet et en mairie.

Les décisions prises par délibération sont affichées sur les panneaux de la commune après les Conseils municipaux.

SALLE DES ASSOCIATIONS



Il a été décidé par le Conseil municipal de reprendre les locations le soir avec beaucoup plus de sélection sur le public, la période et la limitation de la musique en soirée.

Du 1er mai au 15 octobre

Du 16 octobre au 30 avril

Prestations	Tarifs Cour/Loire	Tarifs hors commune	Tarifs Cour/Loire	Tarifs hors commune
Location journée Repas midi	200 €	270 €	250 €	320 €
Location 2 jours	350 €	490 €	450 €	560 €
Évènement ponctuel et associations	80 €	120 €	120 €	150 €
Vin d'honneur	180 €	250 €	210 €	280 €

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter la mairie

INFORMATIONS PRATIQUES



POINTS VERTS DU CRÉDIT AGRICOLE

La Boulangerie de Ménars a mis à la disposition de ses clients un point de retrait d'espèces. Pour cela il convient d'être muni d'une carte crédit Agricole.

Le retrait est gratuit et permet de prélever entre 20€ minimum et 100€ maximum après avoir tapé son code secret sur le terminal de paiement. Les contrôles de sécurité sont identiques à ceux d'un distributeur classique. L'opération est confidentielle car le commerçant n'a accès à aucune information sur le compte bancaire de son client.

AGENCE POSTALE DE SUÈVRES

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h

Lundi, Mardi, Mercredi, vendredi, Samedi

Fermeture le jeudi

1 rue Desjoyeaux - 41500 Suèvres **02 54 20 95 86**



RELAIS POSTAL : CAFÉ DE LA POMPADOUR À MÉNARS

Horaires d'ouverture

Lundi au Vendredi de 7h à 20h

Samedi de 7h30 à 13h30

Départ courrier : 9h30 sauf samedi 10h45

42 avenue Marquise de Pompadour
41500 Ménars - **02 54 46 88 73**

INFORMATIONS PRATIQUES

LA CARRIÈRE À DÉCHETS VERTS

La commune de Cour sur Loire dispose d'un terrain où il est possible de mettre en dépôt des déchets verts. La réglementation pour le fonctionnement de ce service est la suivante :

Service offert uniquement aux particuliers habitant à Cour sur Loire, il est formellement interdit aux entreprises qui interviennent chez les particuliers et nos administrés d'y déposer le moindre chargement.

- **Bien vider les déchets sur les déchets déjà présents pour ne pas étaler la zone de stockage.**

- Les clés du portail donnant accès au terrain sont disponibles auprès de certains habitants de la commune :



Vivier : Gente Sylver ; Benoît André ; Terrier Pierre ; Delaubier Alix ; Pommier Bertrand.

Bourg : Gonidec Jean-Yves ; Hue Josianne.

Montreuil : Zavoli Gérard ; Guillot Claude ; Goncalves Jorge.

Acacias : Daubigny François. Ainsi que Genty Christophe.



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Il est interdit de brûler à l'air libre ou par incinérateur les déchets verts issus de l'entretien des jardins.



Brûler ses déchets peut être possible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie la plus proche de Cour-sur-Loire est située à Suèvres, Les Gribouzys.

Dans le cadre d'une convention passée entre ValEco et le SIEOM de Mer, les habitants sont autorisés à s'y rendre pour déposer leurs déchets. Pour en savoir plus sur les horaires et les déchets acceptés en déchèteries : www.sieom-mer.fr



Horaires d'ouverture : Lundi et Samedi de 9h00 à 12h00
sauf jours fériés

INFORMATIONS PRATIQUES

RÈGLES DE VIE CITOYENNE

La commune a été avertie à plusieurs reprises par des administrés sur des faits de circulation de véhicules à des vitesses excessives

Cette situation est difficilement contrôlable par la mairie, mais il est nécessaire de rappeler que nos rues sont étroites, que la visibilité n'est pas toujours idéale et que les accidents n'arrivent pas qu'aux autres.

Conformément aux réglementations en vigueur, la commune n'utilise plus, depuis plusieurs années, de produits désherbants. L'employé communal ne peut pas faire seul face aux poussées permanentes de la végétation tout au long des rues. Pour un bon entretien de nos rues, il est donc appréciable que les administrés procèdent au désherbage ponctuel du domaine public devant chez eux.

Sur le territoire communal, il n'existe aucune restriction de stationnement. Il est malgré tout constaté fréquemment l'existence de véhicules "ventouses" qui reste stationnés pendant plusieurs semaines sans aucun mouvement.

Il est aussi fréquent que ces véhicules salissent les rues par des fuites d'huiles. Il est donc aussi appréciable que les véhicules soient, tant que faire se peut, stationnés sur les parties privatives de leur propriétaire.

Rappel : Il est rigoureusement interdit de rejeter des eaux pluviales dans le réseau des eaux usées. Aujourd'hui, chaque propriété (sauf une) de la commune est équipée d'un regard pour y raccorder ses eaux usées.

La présence d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, génère des arrivées d'eau brutales à la station de lagunage, au détriment de son efficacité. De plus, les eaux pluviales sont souvent chargées en sable ou terre qui détériorent prématurément les équipements de pompage.

Des contrôles des raccordements privés sont possibles et envisageables, si la situation actuelle se poursuit.

Les déjections canines, très fréquentes sur le domaine public, sont à ramasser par les propriétaires de chien.

NUISANCES SONORES

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, quelle que soit l'heure, de jour comme de nuit.

RAPPEL DES HORAIRES AUTORISÉS :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanche : 10h à 12h





**France
services**

A votre service et au plus proche de vous

A bord du camping-car de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, Adeline et Annie, les deux conseillères France services, tiennent des permanences dans les trente communes du territoire.

Elles vous accompagnent dans vos démarches administratives sur internet ou papier. Elles contribuent à faciliter la relation avec les administrations et vous orientent vers le bon interlocuteur.

Une question juridique ? Une juriste du Conseil départemental vous reçoit gratuitement le troisième lundi après-midi de chaque mois sur Mer. Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous par téléphone auprès de France services.



Cour sur Loire : lundi matin

- 26 janvier - 23 février - 23 mars
- 27 avril - Pas de permanence en mai
- 22 juin - 27 juillet - 24 août - 28 septembre
- 26 octobre - 23 novembre - 28 décembre

Adeline et Annie vous reçoivent exclusivement sur rendez-vous.

⌚ 06 77 16 46 94

CIMETIERE COMMUNAL



Il existe plusieurs types de sépultures :

- Un espace constitué de concessions classiques
- Un espace Colombarium avec alcôves
- Un jardin du souvenir
- Des cavurnes
- Un ossuaire

Les tarifs et la durée des concessions :

PRESTATIONS	SUPERFICIE	DUREE	TARIF	INFORMATIONS
CONCESSIONS	2m ²	30 ANS 50 ANS	500 € 750 €	2 places
	4m ²	30 ANS 50 ANS	1 000 € 1 500 €	
CASES COLOMBARIUM	1 case (4 urnes)	30 ANS	1 300 €	Avec plaque fournie non gravée
DISPERSION DES CENDRES	-	-	100 €	
CAVURNES (4 urnes)	50 X 50	30 ANS	500 €	Sans monument. Travaux de marbrerie réalisés par la commune

La sépulture dans les cimetières communaux est due :

- Aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile.
- Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées.
- Aux personnes non domiciliées dans la commune ayant droit à une sépulture de famille.

Les différentes formes de sépultures :

a) Les concessions classiques :

- Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière dont vous pouvez acheter l'usage (mais non le terrain).
- Une concession individuelle est destinée à la personne pour laquelle elle a été acquise. Une concession collective est destinée aux personnes désignées dans l'acte de concession. Une concession familiale est destinée à son titulaire initial et aux membres de sa famille.

b) Sépulture uniquement pour les cendres des défunt :

- Columbarium :
Le columbarium est un lieu collectif où sont déposées dans des alcôves les urnes funéraires. Les familles peuvent déposer jusqu'à 4 urnes dans une alcôve.
- Cavurne
Une cavurne est un petit caveau destiné à recueillir jusqu'à quatre urnes funéraires. Il permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé.

Jardin du souvenir :

Le jardin du souvenir est soumis aux conditions générales applicables aux inhumations. Toute dispersion de cendres dans ce jardin du souvenir devra être déclarée en mairie qui la consignera dans un registre spécifique.

La totalité du règlement du cimetière est disponible en Mairie et sur le site internet : coursurloire.fr



Devenez bénévole

Vous aimez créer du lien ?

♥ Visites de courtoisie

☛ Soutien aux activités de l'association

📍 Participation à la vie locale

➤ Contactez-nous !

OSONS !
le bénévolat
ADMR

À L'ADMR41
nous vous accompagnons au quotidien

ENTRETIEN DE LA
Maison

- Entretien du linge
- Entretien du logement

SERVICES ET SOINS
Seniors

- Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort

ACCOMPAGNEMENT
Handicap

- Accompagnement du handicap et des aidants

PARENTALITÉ
Enfance

- Service d'aide à domicile aux familles
- Soutien à la parentalité



- Service de portage de repas

Maison des services de Mer

32 Rue Haute d'Aulnay, 41500 Mer

📞 02 54 81 42 00

✉ ms-mer@admr41.org

L'ADMR RECRUTE !



Des aides à domicile
Des aides soignant(e)s !

jepostule@admr41.org

Véhicules de service et formations assurés



SUIVEZ L'ACTUALITÉ
ADMR41 !



MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

Prévention et protection maternelle infantile, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale, logement.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé.

Objectifs ? Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.



Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

CONTACT

02 14 99 41 41
du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 14 h à 16 h (sauf le mardi après-midi)

Plus d'infos



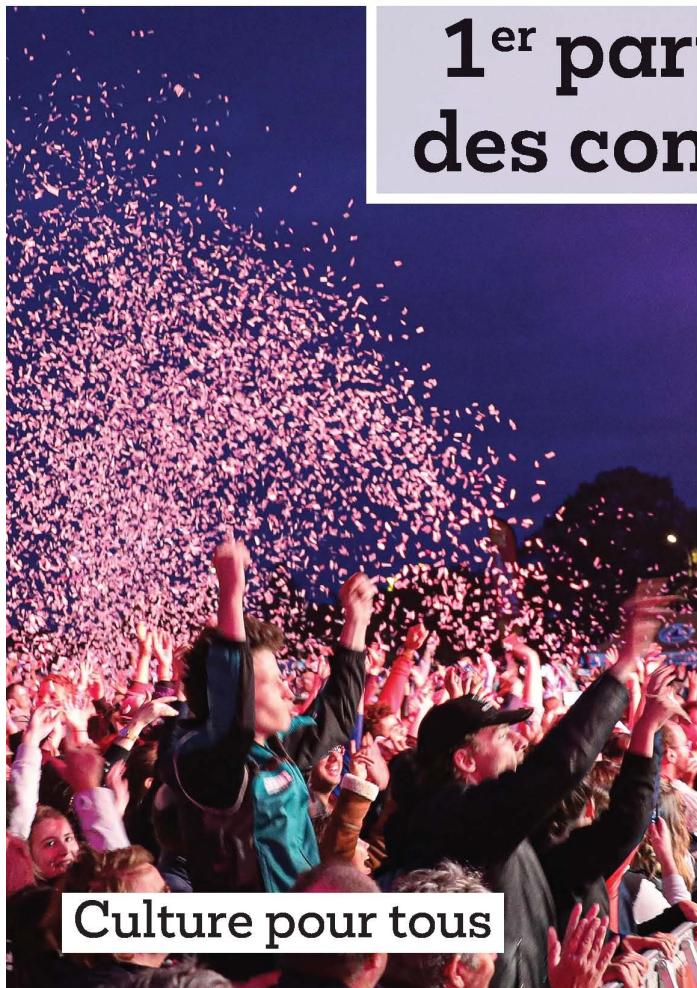
Cadre de vie amélioré



Pratique sportive



**1^{er} partenaire
des communes**



Culture pour tous

© COUIN DERRE

Accès aux soins



MA SÉCURITÉ - GENDARMERIE NATIONALE

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?

La nouvelle application « **Ma Sécurité** » vous vient en aide et vous propose une solution personnalisée et la plus adaptée à votre problème.

Une application simple à utiliser qui s'adresse à tous :

- Un tchat disponible 24h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie. Le militaire répond à vos questions, vous accompagne et vous guide vers la solution la mieux adaptée.
- Une cartographie des points d'accueil vous est présentée. Celle-ci regroupe leurs coordonnées et horaires d'ouverture et vous offre la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis l'application.
- Des fiches conseil de sécurité
- L'accès aux différentes plate-forme (PERCEVAL, THÉSÉE, PRE-PLAINE ...).



Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous



Des **fiches conseils** de sécurité ou de prévention



Un accès au **service de pré-plainte en ligne**



Des **notifications** locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez



Ma sécurité

Application grand public



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT :

DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES :

DP

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : DP
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : DP
- > 40 m² : PC

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

URBANISME (suite)



Direction départementale
des Finances publiques de Loir et Cher



FINANCES PUBLIQUES



Démarches à faire auprès de la mairie du lieu de situation du bien

1. dépôt de votre demande d'autorisation d'urbanisme en indiquant précisément la nature de votre projet (construction, agrandissement...)
2. votre projet accepté, vous devez déclarer l'ouverture du chantier
3. une fois les travaux achevés, vous devez envoyer à la mairie la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT).

Avril 2025

Démarches à faire auprès des services des Finances publiques (DGFiP)

- Toute nouvelle construction (maison, véranda, abri de jardin, piscine...) et en cas de changement de consistance du local (agrandissement...) ou d'affectation (local commercial en habitation...) doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux.
- vous recevrez une demande d'information de la part de la DGFiP sur votre boîte mel, ou par courrier postal si vous n'avez pas communiqué d'adresse mel ;
- si vous disposez d'internet, rendez-vous sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr à la rubrique « Gérer mes biens immobiliers »
- sur la page recensant vos biens immobiliers, l'adresse de vos travaux apparaîtra illustrée par un cône de chantier 
- en cliquant sur « demande d'information » vous indiquerez la nature et la date d'achèvement prévisionnelle ou définitive des travaux ;
- une fois la date d'achèvement échue, vous recevrez une demande de déclaration permettant d'établir la taxe foncière et les taxes d'urbanisme. Ce nouveau parcours déclaratif en ligne remplace les anciennes déclarations papier.
- si vous ne disposez pas d'internet, il vous est également possible de souscrire ces déclarations sous format papier et les adresser au service foncier des Finances publiques.

Retrouvez toutes les réponses à vos questions
dans la foire aux questions dédiée.



Accueil possible dans les Centres des Finances
publiques et les Maisons France Services

0 809 401 401 Service gratuit + prix appel

France
services



impots.gouv.fr



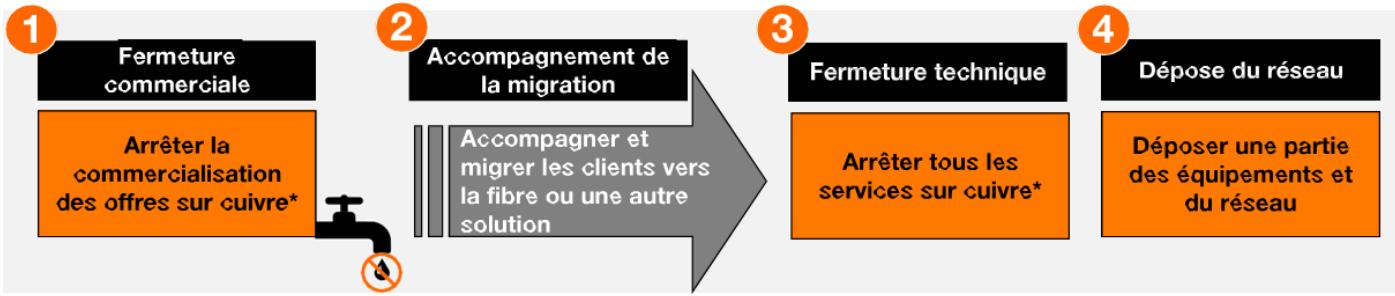
Du cuivre à la fibre

Entrons dans une nouvelle ère



Fermeture du réseau Cuivre

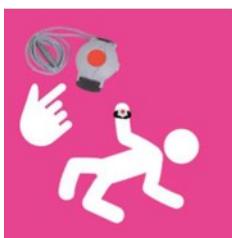
La modernisation des réseaux : un mouvement déjà engagé et inéluctable
La fermeture du cuivre : le défi industriel des 10 prochaines années



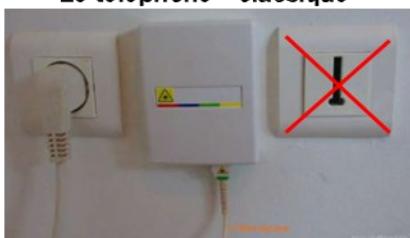
Cour sur Loire : Fermeture commerciale le 31/01/2026 – Fermeture technique le 31/10/2028

L'arrêt du réseau cuivre signifie que tout service – de tout opérateur devra impérativement utiliser un autre réseau, la fibre de manière privilégiée

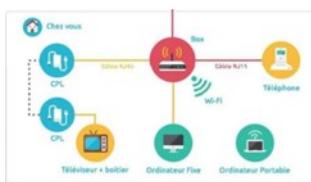
téléassistance



Le téléphone « classique »



TV, téléphone, internet à partir d'une box internet



Les alarmes



Information sur le risque de démarchage abusif en lien avec la fermeture du cuivre

Démarchage abusif

Certains acteurs pourraient formuler des offres en s'appuyant sur de fausses argumentations pour vendre des prestations inadaptées. Ainsi, pour un abonné qui n'a que la téléphonie fixe sur le cuivre et s'en satisfait, il n'est pas obligé de souscrire à une offre d'accès à internet et à la télévision, car des offres limitées à la seule téléphonie fixe existent. Si un abonné est déjà abonné à la fibre, il n'y a bien entendu rien de particulier à faire à l'occasion de l'extinction du cuivre. Il est possible de faire des signalements à l'Arcep.

Fraudes

Faux opérateurs et escrocs en tous genres peuvent profiter de cette période (demande de coordonnées bancaires via SMS...). Ces cas devront être signalés aux services de police et de gendarmerie, compétents en la matière

Dans le cadre d'une délégation de service public, Val de Loire Fibre s'est vu confier par le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, la construction et l'exploitation d'un réseau de fibre optique en zone d'initiative publique dans les départements de l'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.



Aujourd'hui, ce réseau de 342 000 prises est déployé. Plus de 200 000 foyers, administrations et entreprises bénéficient d'un abonnement à la fibre optique.

Concernant votre commune, voici la situation actuelle :

- Prises à réaliser : 205
- Prises éligibles : 205 soit 100,00 %
- Clients raccordés : 111 soit un taux de pénétration de 54,0%
- Raccordements complexes en recherche de solutions :

FIBRE OPTIQUE, EXTINCTION DU Cuivre :

Le réseau cuivre qui vous fournit internet, la télévision, le téléphone va disparaître à partir de janvier 2025, pour ceux qui ne sont pas encore raccordés à la fibre prenez rendez-vous auprès de votre opérateur ou auprès de Berry Numérique au 02 48 27 80 77.

TRAVAUX RÉALISÉS

TRAVAUX DDT SUR ILES.

Entretien de l'île de Cour Communes de Cour-sur-Loire et de Montlivault



Localization des travaux envisagés sur l'île de Cour-sur-Loire (©IGN Scan25 et BD TOPO)

Sur ce site, l'objectif est de limiter le développement de la végétation suite aux travaux de dévégétalisation réalisés en 2022. Par ailleurs, cette intervention pourrait également être favorable à la nidification de colonies d'oiseaux, notamment des sternes et des mouettes ainsi qu'à d'autres espèces de milieux ouverts.



La Direction Départementale des Territoires (Services de l'Etat) a procédé à des travaux d'entretien des îles sur la Loire, (voir ci-dessus).

Les rives de Loire, les îles et les bancs de sable sont gérés et entretenus par les services de la DDT.

TAILLES ET FAUCHAGE SUR LES ILES.



ELAGAGE

Comme tous les ans, la commune a procédé à une campagne d'élagage. Suivant un rythme en place depuis des années, les arbres situés sur le domaine public (bord de Loire, place de l'église, ...) subissent un élagage tous les 2 ou 3 ans.

Travaux réalisés par « Elagage Brier » Pour un montant de 2184 €

TRAVAUX RÉALISÉS

ORAGE DE JUIN 2025

L'épisode orageux du 25 Juin 2025 a provoqué de nombreux dégâts sur le territoire communal.

Notre employé communal, aidé de plusieurs administrés, a procédé dès le lendemain aux tronçonnages et à l'évacuation des nombreuses branches tombées dans plusieurs rues.

Ce travail a été réalisé très rapidement et très efficacement grâce à un mouvement de solidarité et d'entraide qu'il faut saluer.

Lors de cet épisode orageux, l'église et la salle des associations ont subie des dégâts importants aux niveaux des toitures.

Après expertise, chiffrage des réparations, et rapport de l'assurance, les travaux de réparations de l'église pourront se réaliser début 2026.



TRAVAUX RÉALISÉS

ENTRETIEN DES RUES COMMUNALES

Comme tous les ans, pour assurer le maintien en état des rues et la sécurité des usagers, la commune procède à une campagne de bouchages de nids de poule.

Travaux réalisés par l'employé communal Christophe Genty.



CLAPET SUR POSTE DE REFOULEMENT

La commune de Cour sur Loire a sur son territoire 2 postes de refoulement qui permettent, via des doubles pompes, d'envoyer les eaux usées collectées chez les administrés jusqu'au lagunage situé à Suèvres.

Suite à une alerte du prestataire Véolia, la commune a dû remplacer en urgence un clapet défectueux, qui obligeait les pompes à travailler en continu. Cette opération non budgétée car non prévisible a généré une dépense pour la commune de 4172,12 €

RÉPARATION ASSAINISSEMENT

En septembre 2025, la commune a procédé à la réparation d'une canalisation d'eaux usées cassée, sur la liaison entre Cour sur Loire et le lagunage situé à Suèvres.

Travaux réalisés par l'employé communal Christophe Genty et le conseiller délégué Sylver Gente.



PUISARD RUE DES MONTREUILS

Suite à de multiples inondations chez des administrés et sur la chaussée causées par les eaux pluviales ruisselantes des champs agricoles, la commune a fait réaliser un puisard.

Ce puisard, situé sous la chaussée, a pour objectif de stocker provisoirement les eaux pluviales, pour qu'elles s'infiltrent naturellement dans le sol.

Le volume utile de stockage est de l'ordre de 20 m3.

D'autres puisards existent depuis de nombreuses années sur le territoire communal et donnent globalement satisfaction

Travaux réalisés en novembre 2025 par l'entreprise BSTP de Blois

Montant des travaux : 9600 Euros TTC



RETOUR EN IMAGES

GOÛTER DES AÎNÉS

Cette année, le samedi 22 mars, pour fêter l'arrivée timide du Printemps, à la Salle des associations, un après-midi spectacle était offert par la Municipalité de Cour /Loire à ses aînés de 65 ans et plus.

Nous avions le plaisir d'accueillir le conteur Solognot : Jean Claude Botton. Pendant près d'1h30, celui-ci nous a entraîné dans son voyage imaginaire, du petit café de Vannes-sur-Cosson où il est né, jusqu'en Nouvelle Calédonie, en passant par le Mali.

A voir les regards des spectateurs et les sourires sur de nombreux visages, tous semblaient captivés par la magie des histoires cocasses et drôles qui leur étaient proposées.

A la fin de spectacle, pour clore ce moment convivial dans la bonne humeur, une collation composée de diverses boissons et pâtisseries a été servie aux spectateurs qui nous ont fait le plaisir de participer à cette manifestation.



APRÈS-MIDI JEUX

Le 1er septembre, c'était la rentrée scolaire des enfants. A Cour sur Loire c'était la reprise des après-midi Jeux de Société.

Les 12 participants du jour étaient contents de se retrouver !



RETOUR EN IMAGES

MÉDAILLE DU TRAVAIL CHRISTOPHE

Plus de 30 ans au service de la commune pour Christophe Genty

Depuis mars 93, Christophe Genty est l'agent technique de Cour -sur-Loire et il vient de recevoir la médaille de Vermeil (récompensant 30 années d'ancienneté) des mains du maire, Annie Goncalves, pour sa longue carrière dans la commune.

Lors d'une cérémonie à la mairie, l'édile a retracé la carrière de Christophe, en présence de proches et de membres du conseil municipal, pour honorer et remercier "un homme courageux et attaché à notre commune depuis plus de 30 ans".

Après une formation de pépiniériste et différents emplois, il entre à la mairie de Cour -sur-Loire sous le mandat d'Yves Crouzat . Un visage familier dans le village. Comme le rappelle Annie Goncalves, la mission de l'agent est essentiellement l'entretien des espaces verts, des rues, des bâtiments et des équipements.

Christophe confie d'ailleurs sa préférence pour l'entretien paysager et le fleurissement.. Un investissement constant puisqu'il avoue ne pas vouloir prendre plus d'une semaine de vacances en été " Qui va me remplacer pour l'arrosage ?".

Pour l'heure, Christophe est bien occupé par le nettoyage des dégâts de l'orage du mois de juin. Un souvenir qui s'ajoutera à ceux de sa carrière comme le fut la période froide de 2010 où il évoque son travail sur l'île par des températures glaciales et le vent "Moscou -Paris" mais aussi sa fierté d'avoir institué la tradition des sapins de Noël décorés sur le territoire de la commune.

Il faut dire qu'il a l'habitude de gérer son travail en toute autonomie et apprécie de travailler seul. S'il regrette les années passées où les budgets étaient moins contraints lui laissant plus d'aisance dans les achats, il se sent bien à Cour-sur-Loire et espère pouvoir y terminer sa carrière visant la médaille d'or des 35 ans de service.

Marie-Pierre DUBREUIL



RETOUR EN IMAGES

LA GRANDE TABLÉE

Le 21 juin 2025, c'est par un temps magnifique et chaud que s'est déroulée en soirée, notre Grande Tablée annuelle, sur les Quais de Loire.

Il faisait encore une température très élevée quand une trentaine de personnes ont répondu favorablement à l'appel lancé par la Municipalité pour venir participer à ce bon moment convivial.



La soirée débuta vers 19h avec l'apéritif offert par la Municipalité, sur la belle pelouse surplombant la Tronne. C'est un moment important d'échanges amicaux entre tous les participants.

Tout le monde s'est ensuite rapproché des tables installées pour déguster tranquillement les délicieuses préparations culinaires qui seront partagées par tous.

Vers 23h, la chaleur devenait plus agréable mais le jour le plus long de l'année commençait à décliner. L'heure était venue de nous quitter. Tous les participants se mirent alors à l'ouvrage pour débarrasser les tables et plier le matériel avant que chacun regagne son domicile.



CINÉMA DE PLEIN AIR

Franc succès pour la 5ème édition du Cinéma Plein Air à Cour le 12 juillet 2025 !

Le public plus nombreux chaque année, près de 200 personnes, a apprécié un film d'aventures : "Donne-moi des ailes" de Nicolas Vanier, l'histoire extraordinaire d'un projet pour sauver une espèce d'oies en voie de disparition.

Cette projection gratuite, grâce à la générosité de nombreux sponsors de Ménars, Cour-sur-Loire, Suèvres et Mer ainsi qu'à la participation du " Pays des Châteaux", s'organise autour du 14 juillet en bord de Loire, au Vivier.

Les habitants de ce village et des alentours ainsi que des touristes se retrouvent en début de soirée sous les platanes où un traiteur propose de savoureux plats, ou bien avec un pique-nique apporté, installés autour de grandes tables conviviales.

Vers 22h, la projection commence avec le paysage de Loire en magnifique toile de fond.

L'association, les Tontons Filmeurs a dressé un immense écran. Des transats et couvertures accueillent confortablement une partie du public. Des chaises et bancs sont également à disposition.

Le RIT de Suèvres - Cour-sur-Loire et la Mairie de Cour-sur-Loire participent énergiquement à cet évènement et tous les participants collaborent pour le rangement des chaises en fin de séance en discutant du film.



Ce magnifique moment de partage aura lieu également l'été prochain, le samedi 11 juillet.

Traiteur ou pique-nique vers 20h et projection vers 22h.

Le titre du prochain film ??.....

SUSPENSE !!!



CÉRÉMONIES

Comme tous les ans, les commémorations du 19 Mars 1962, du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 ont fait l'objet de leurs cérémonies habituelles.

Après rassemblements place de l'Eglise et processions piétonnes derrière les pompiers de Mer, les cérémonies d'hommage aux victimes des guerres se déroulent devant le monument aux morts dans le cimetière communal.

Chaque nom inscrit sur le monument est cité et le discours officiel fourni par la préfecture est lu.

Les commémorations se terminent traditionnellement par un café et verre de l'amitié servis en mairie ou à la salle des associations.

LE 19 MARS



CÉRÉMONIE du 8 mai 1945



11 NOVEMBRE

Remise à Claude Joubert de la médaille de reconnaissance de la Nation



CÉRÉMONIES

14 JUILLET

Comme traditionnellement, la Garden Party du 14 juillet organisée par la municipalité, s'est déroulée sur le mail du quai de la Loire, sous un beau soleil d'été.

Pour le plaisir de nos oreilles, cette année, l'animation musicale était assurée par le Jazz Club Blois.

Pour celui de nos yeux, Didier Lebas et ses amis mécaniciens et collectionneurs, avaient exposé leurs magnifiques voitures anciennes rénovées.

Les buffets de hors d'œuvres ont été confectionnés comme les années précédentes, par l'équipe municipale et de généreux administrés. Merci à eux.

Les passants piétons ou cyclistes ont été invités à partager le verre de l'amitié.



SAINTE RADEGONDE

Ce dimanche 17 août a eu lieu la fête de Sainte Radegonde, sous un beau soleil.

C'est le curé de Mer, le Père Chartier, qui a célébré la messe.

La rue de l'église n'était pas accessible à cause de l'éboulement causé par la tempête du 25 juin.

La procession entre la fontaine et l'église, une fois n'est pas coutume, est passée par le parc du château.

Grand merci à la famille Vallery-Radot de nous avoir ouvert son parc !



ASSOCIATIONS



Tout le monde ne le sait pas mais s'il est, à Cour-sur-Loire, une organisation d'un certain âge tout à fait respectable c'est bien la section de Cour-sur-Loire de l'association nationale Ensemble & Solidaires UNRPA, section de notre village sous forme d'une association regroupant fidèlement cette année 2025 pas moins de 40 Courtoises et Courtois.

Section créée dans notre village en novembre 1962, toujours active dans le village après 63 ans d'existence !

Ensemble & Solidaires UNRPA, fédération nationale d'associations départementales et locales qui a fêté, de son côté, ses 80 ans en 2025.

Une fédération nationale pour promouvoir une société de tous les âges en défendant, entre autres sujets, le droit de chacun à une retraite heureuse.

Une association du village bien vivante qui a organisé en 2025 :son repas annuel programmé cette année le samedi 15 novembre 2025. Un repas regroupant toujours pas moins d'une trentaine d'adhérents, une distribution de colis de Noël était prévue pour les adhérents ayant été empêchés d'assister au repas.

A remarquer que cette année a connu un évènement particulier. La Fédération Départementale a organisé une grande fête pour célébrer les 80 ans de la Fédération nationale avec repas de gala suivi d'un spectacle exceptionnel auxquels étaient inscrits 8 adhérents revenus enchantés de leur soirée.

La continuité de notre association dépend en grande partie du nombre de ses adhérents. C'est d'autant plus vrai que des menaces commencent à peser sur l'horizon.

Si des Courtois ou Courtoises sont sensibles à l'histoire singulière de notre association qu'ils n'hésitent pas à la soutenir en devenant adhérent.

Contacts : Jean-Marie Badaire ; Bernard Talichet, 06.50.31.41.45

REPAS UNRPA



RELAIS DU TOURISME

Cette année a été marquée par la vente du Moulin Rochechouard à la commune de Suèvres. En effet, l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau a souhaité se défaire de cette propriété pour que les activités touristiques organisées par le Relais du tourisme de Suèvres-Cour sur Loire perdurent.

Nous avons proposé cette saison d'ouvrir le moulin plus tôt et de fermer plus tard. Nous avons ouvert les dimanches après-midi du mois d'avril et les dimanches d'octobre jusqu'au 1^{er} novembre.

La fréquentation a été en forte augmentation : Environ 3600 visiteurs. 10 expositions temporaires se sont succédé au Moulin. Les expositions d'Emilie Cousin et Bertrand Michel ont rencontré un énorme succès. Grâce à elles, beaucoup de nouvelles personnes ont pu découvrir ce joli patrimoine.

La 5^{ème} édition du Ciné plein air a rencontré un réel succès. Le film de Nicolas Vanier, Donne-moi des ailes était bien adapté pour une projection en plein air.

Nous avons effectué 2 Visites de Cour sur Loire et 1 visite de Suèvres durant la saison. Celle programmée le 6 juillet à Suèvres a été annulée à cause de la pluie de même que la fête du Domino.

J'espère que vous serez nombreux lors de notre assemblée Générale qui aura lieu vendredi 17 janvier 2026 à la Maison des Associations de Suèvres.

Adhérer pour 10€ à notre association, c'est nous encourager à continuer d'œuvrer pour faire vivre notre patrimoine local.



Emilie Cousin, Echo de la nature



Bertrand Michel, le Japon au gré du hasard mai 2025



Louis Martinez, Couleurs et mouvements



Florence Le Marec, Au gré du feu

SYNDICAT DE LAGUNAGE

Bathymétrie au Lagunage, contrôle de l'épaisseur des boues



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE - CCBVL



Beaute Val de Loire : Un territoire qui forme et accompagne ses habitants

Des services de proximité aux formations professionnelles d'excellence, la Communauté de communes Beauce Val de Loire multiplie les initiatives pour répondre aux besoins de sa population.

France Services : un camping-car au cœur des communes

Adeline et Annie sillonnent les trente communes du territoire à bord du camping-car France Services. Ces deux conseillères accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives, qu'elles soient numériques ou papier, et les orientent vers les bons interlocuteurs. Un service gratuit, accessible uniquement sur rendez-vous au 06 77 16 46 94.

À noter : une permanence juridique gratuite est également proposée le troisième lundi après-midi de chaque mois à Mer, assurée par une juriste du Conseil départemental.

Développement économique et aménagement du territoire

Le projet de la zone d'activités des Portes de Chambord poursuit son cheminement administratif. Malgré les recours déposés, la Communauté de communes continue de défendre un aménagement maîtrisé et respectueux de l'environnement, garant d'un développement économique équilibré pour l'ensemble du territoire. Pour les procédures

judiciaires en cours, deux d'entre elles ont été clôturées soit pour irrecevabilité soit par un accord avec l'aménageur.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), fruit d'un long travail de concertation, a été proposé à l'approbation du conseil communautaire lors de la séance du 20 novembre. Ce document stratégique permettra d'assurer une cohérence durable dans l'aménagement des 30 communes de Beauce Val de Loire.

Habitat et accompagnement des familles

Grâce aux différents dispositifs mis en place, 156 foyers ont pu être accompagnés par la Maison de l'Habitat dans leurs démarches, qu'il s'agisse de rénovation, d'accès à la propriété ou d'adaptation de leur habitat. Une action concrète en faveur du bien-vivre et de la solidarité territoriale.

Alimentation et éducation

Le Programme Alimentaire Territorial (PAT) continue de démontrer ses bénéfices : les repas servis dans nos écoles affichent une qualité reconnue, issue de circuits courts et de produits de saison. Deux projets d'infrastructures scolaires illustrent également cette volonté d'amélioration continue :

- À l'école de La Brèche, les travaux de création d'un réfectoire et de réhabilitation énergétique des bâtiments sont actuellement en cours.

À La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, un projet de construction complète de l'école est à l'étude afin d'offrir aux élèves et aux enseignants un cadre moderne et adapté aux besoins actuels. Ce nouvel ensemble comprendra également un centre de loisirs, géré par l'association Familles Rurales, qui sera ouvert 10 mois et demi par an.

ONET Technologies : 2 000 stagiaires formés en 2025

Installée depuis trois ans à la Maison des Entreprises et de la Formation (MEF) de Mer, ONET Technologies s'est imposée comme un acteur majeur de la formation professionnelle sur le territoire. Cette filiale du groupe marseillais, spécialisée dans l'ingénierie nucléaire et la sécurité industrielle, a formé plus de 2 000 stagiaires en 2025.

Pour l'avenir, ONET Technologies souhaite renforcer ses partenariats avec les lycées du département et s'intégrer au projet France 2030, visant à accélérer la formation aux métiers d'avenir.

À travers ces initiatives, la Communauté de communes Beauce Val de Loire affirme sa volonté d'offrir à tous ses habitants les moyens de s'épanouir, de se former et de construire leur avenir sur le territoire.



LE PAYS DES CHATEAUX



- Pilotage de stratégies territoriales
- Contractualisation avec des financeurs
- Etudes, prospectives
- Mobilisation de la société civile

Un espace de coopération entre 3 intercommunalités :

la Communauté d'agglomération de Blois-Agropolis et les Communautés de communes du Grand Chambord et de Beauce Val de Loire



CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

En 2025, le Conseil Régional a signé 3 nouveaux contrats territoriaux avec les intercommunalités, pour une durée de 3 ans. Ils soutiennent notamment des projets sur la transition écologique et énergétique : rénovation de bâtiments/éclairage publics, préservation de la biodiversité, circuits alimentaires de proximité... Au total, plus de 10 millions d'€ pour le territoire.



PROGRAMME EUROPEEN LEADER

1 155 000 € correspond à l'enveloppe européenne réservée pour des projets sur le Pays des Châteaux entre 2023 et 2027. Que vous soyez une collectivité, une association ou une entreprise, si vous avez un projet innovant dans le tourisme, l'alimentation locale, la mobilité, la biodiversité ou encore l'économie circulaire, vous pouvez peut-être bénéficier d'un accompagnement technique et financier !



TOURISME

La taxe de séjour collectée par le Pays est dédiée exclusivement aux actions touristiques : Office de Tourisme Blois-Chambord-Val de Loire, entretien des boucles « châteaux de la Loire à vélo », développement de la randonnée pédestre.

Depuis 2025, un Bureau Mobile de l'Office de Tourisme sillonne la destination.

Enfin, le Pays des Châteaux mène, à son échelle, une étude sur l'accès à l'eau.



ALIMENTATION

15 porteurs de projets autour de l'alimentation sont accompagnés techniquement et financièrement dans le cadre du dispositif « BOCAL » du Pays des Châteaux. Les thématiques sont diverses : mise en place de jardins partagés, épicerie citoyenne, ateliers, jeux....

En 2025, une rencontre producteurs / restaurateurs a été organisée pour renforcer l'approvisionnement durable des restaurants collectifs et commerciaux.



ENERGIE RENOUVELABLE

Grâce au Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial signé par le Pays des Châteaux avec l'ADEME, vous pouvez bénéficier d'une subvention pour un projet de chaleur renouvelable : bois énergie, géothermie ou solaire thermique.

Ces aides (45%) sont uniquement disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).

www.paysdeschateaux.fr

Pour plus de renseignements :

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS





CHRISTOPHE MARION

Votre député



Courtoises, Courtois,

Chaque député est élu pour représenter la Nation tout entière, mais c'est d'abord sur le terrain, au plus près de vos préoccupations, que mon action prend tout son sens.

Mon mandat à l'Assemblée nationale – qu'il s'agisse de voter les lois, de contrôler l'action du gouvernement, ou de défendre vos priorités au sein de la commission des affaires culturelles et de l'éducation – ne peut être pleinement efficace sans un ancrage permanent dans notre circonscription. En vous rencontrant lors de permanences, en visitant les entreprises, les exploitations agricoles ou en participant à vos événements associatifs, je mesure les réalités et les attentes de notre territoire. Cette proximité est indispensable : elle guide mes interventions à Paris, où je porte votre voix, et me permet d'agir concrètement pour faire avancer vos préoccupations.

À Paris, je veux avant tout être un relai des besoins du territoire auprès du Gouvernement. Que ce soit en sollicitant directement le Ministre de l'Intérieur pour obtenir 8 postes supplémentaires au commissariat de police de Vendôme, ou en votant un amendement pour annuler la suppression de 4 000 postes d'enseignants en 2024 : une mobilisation qui a permis de maintenir plusieurs classes dans nos écoles rurales. Mon action vise à obtenir des résultats concrets pour le Loir-et-Cher.

Je suis aussi votre relai auprès des services de l'État : qu'il s'agisse de régler des difficultés administratives ou de soutenir les projets de vos élus locaux, je m'engage à être un partenaire actif pour desserrer les blocages et ouvrir des portes.

Un député se doit aussi d'être exemplaire et transparent. Vous ne me trouverez jamais à insulter, menacer ou participer à des actions illégales. J'assure, auprès du déontologue de l'Assemblée nationale, la plus grande transparence et une utilisation raisonnée de mes dépenses de mandat. Après la dissolution, j'ai rendu 11.000€ non-utilisés, qui ont été directement reaffectés au budget de l'Assemblée nationale. Je sais que la vie est difficile pour nombre de concitoyens, je me dois d'être absolument exemplaire et soucieux de l'argent public.

Être député, c'est donc trouver chaque jour l'équilibre entre porter la voix des habitants de Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale et une présence sincère sur le terrain, à votre écoute. Vous pouvez compter sur mon engagement sans faille pour continuer à faire entendre notre voix et à obtenir des avancées concrètes.

Bien cordialement,

Christophe Marion

POUR ME CONTACTER ET RECEVOIR MA LETTRE D'INFORMATION

christophe.marion@assemblee-nationale.fr - www.christophemarion.net

Permanence parlementaire : 6, rue Frincambault 41100 Vendôme - 06.60.70.30.75



HIER À COUR-SUR-LOIRE

EN 1906, COUR-SUR-LOIRE (déjà) VICTIME DE LA CIRCULATION

« *Vœu concernant les automobiles* (Délibération du Conseil Municipal du 5 Août 1906).

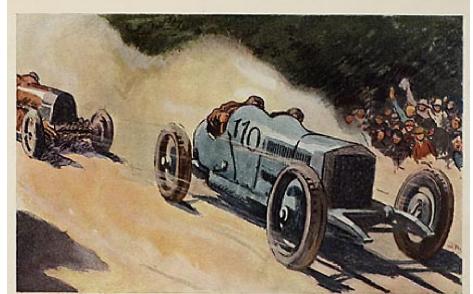
Le Conseil Municipal de Cour-sur-Loire émet le vœu que les propriétés foncières bâties ou non bâties situées le long des routes, sur une largeur de 50m, de chaque côté de la limite de ces routes soient dégrévées d'une partie de l'impôt foncier y afférent, attendu que la poussière soulevée par le passage des automobiles cause aux propriétaires riverains des dégâts assez importants, et en vertu des articles 1382 et suivants du Code Civil, propose que le dégrèvement demandé soit prélevé sur l'impôt payé par les possesseurs de voitures automobiles, ou bien que ce dégrèvement devant occasionner une perte de revenus pour l'Etat, soit compensé par un impôt supplémentaire à établir sur les voitures automobiles circulant sur les routes.

Et prie M. le Préfet de bien vouloir transmettre ce vœu à l'autorité compétente afin qu'il soit donné la suite qu'il comporte. »

Si on se réfère aux plans du village à cette époque qui en montrent l'étroitesse, entre la route nationale et la Loire, et la seule route digne de ce nom qui le traversait d'est en ouest, ce dégrèvement aurait concerné la quasi-totalité des habitants. Il ne semble donc pas surprenant qu'aucune trace de réponse du préfet n'ait été retrouvée dans les archives de la commune.

Cependant, les pouvoirs publics, dans leur grande bonté, ont entendu la vox populi et peu à peu ont fait goudronner les routes, ce qui a résolu le problème de la poussière. Ouf !

Mais au fait, qui a payé ces travaux ? L'arroseur aurait-il été arrosé ?



QUINZE ANS PLUS TARD...

En 1923, le propriétaire du (seul ?) véhicule automobile de Cour-sur-Loire, reçut du Maire du village la lettre suivante qui témoigne de la civilité avec laquelle les autorités de l'époque avertissaient les « chauffards » sans pour autant qu'il leur en coûtât 90€ et un point de moins sur leur permis de conduire :

« Monsieur,

Plusieurs personnes du village ayant appelé mon attention sur la vitesse trop grande avec laquelle votre voiture automobile traverse notre petite commune, je vous serai très obligé de vouloir bien réduire sensiblement cette vitesse afin d'éviter des accidents que rendent possibles nos rues étroites et la brusquerie de nos tournants.

Veuillez Monsieur, agréer l'assurance de ma parfaite considération,

Le Maire, L***. »

Il faut préciser que le « *permis de conduire* » ne datait officiellement en France que de l'année précédente, remplaçant le « *certificat de capacité spéciale* » institué en 1899 et permettant de conduire sur route à **30km/h** et en ville à **20km/h**. !!!



André Jean Benoit

HIER À COUR-SUR-LOIRE

BAINS DE LOIRE 1857...1907

Nous, maire de la commune de Cour-sur-Loire,

Vu les lois des 16-24 août 1790, du 19-22 juillet 1791 et du 18 juillet 1837,

Vu les articles 471 et 475 du code pénal,

Considérant que depuis les grandes chaleurs un grand nombre de personnes prennent des bains de Loire en face du village du Vivier et du bourg de Cour-sur-Loire sans être revêtus d'un caleçon de bain ou de tout autre vêtement, que leur état de nudité est contraire à la morale et qu'il est utile de désigner un endroit propice pour les bains sans courir de danger,

Arrêtons :

Art 1^{er} Le lieu désigné pour les bains est situé au-dessus du hameau du Vivier vis-à-vis l'île de Mme Leddet. Cet endroit est limité d'un côté par un poteau fixé près la pointe des osiers et d'un autre côté par un second poteau placé sur la grève près le bord de la Loire. L'espace contient une longueur d'environ cent soixante dix mètres.

Art 2. Tout baigneur doit être revêtu de quelque vêtement soit caleçon de bain ou autre.

Art 3. Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements.

Art 4. Le garde-champêtre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art 5. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Mairie de Cour-sur-Loire le 27 Juillet 1857

Le Maire

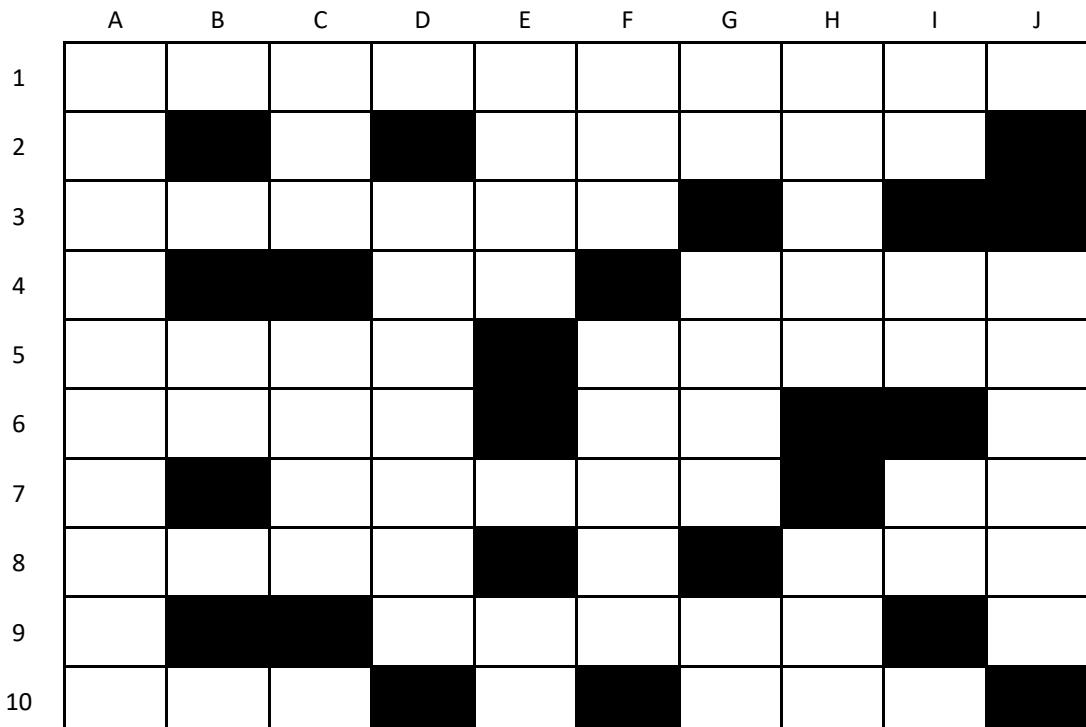
BARRAT

Le Vivier. - La Plage



... 50 ans plus tard, le lieu est le même mais il semble que les temps ont changé et que les tenues des baigneurs(?) sont loin de friser l'indécence

MOTS CROISÉS : La page de Jacques



HORIZONTAL

1. A l'Ouest, un massif.
2. Un petit don.
3. Acharné.
4. Sans Nouvelles / Port français de Méditerranée.
5. Ville du Gard / Lieu pour déjeuner.
6. Cité du sud Finlandais / Symbole : Indique la privation.
7. Ville française du Nord / S'emploie en opposition.
8. Être mécontent/ S'emploie en Subjectif passé (je..)
9. Echouer.
10. Ancienne unité monétaire/ Amoncellement.

VERTICAL

- A. Grand port Egyptien.
- B. Note de musique.
- C. Chef-lieu de canton en Loir-et-Cher. / Semblable.
- D. Certifier.
- E. Presque mauvaise humeur / Période.
- F. Débute la péninsule Ibérique / Montre sa gaieté.
- G. Dioxyde de carbone / Manière de comprendre / Conjonction.
- H. Plante d'Afrique du Sud / Grand perroquet d'Amérique.
- I. Fin de vie / Aspiré / S'emploie en opposition
- J. Mû par le vent.



Réponses

Horizontal : ARMORICAIN - OBOLE - ENRAGE - ARRAS - NI - RÂLE - AIE - RATER - ECU - TAS - SN - SETE - ALÈS - RESTO - NAGU - IN -

Vertical : ALEXANDRIE - LA - MER - ÉGAL - ASSURER - ROGN - AN - IBÉ - RIANT - CO - SENZ - ET - ALÒES - ARA - IE - TT - NI -

Éolien

PARTENAIRES



La Maison du Vivier
Mikaël Chauvin (cuisinier-pâtissier)
Traiteur
06 09 82 19 51
lamaisonduviviertraiteur@gmail.com
aubistrodutemps.com
49, 51 rue Jean et Guy Dutems
41500 MER

Elaboré à partir de produits du terroir

This block contains the contact information for La Maison du Vivier, including their name, chef/pastry chef, trade, phone number, email, website, address, and a note about using local products. To the right is a photograph of various food items, including tarts and a sandwich.



PARTENAIRES

AUTO 2000
MECANIQUE CARROSSERIE PEINTURE
TOUTES MARQUES

43, Avenue de Châteaudun
41000 BLOIS

Tél : 02 54 78 21 09 Mail : auto200041@wanadoo.fr

MJA
Maçonnerie

M. José DE MAGALHAES MOURA
Maçonnerie générale

Email : mja.maçonnerie41@gmail.com

Mobile : 06 12 34 88 67
Tél. : 02 54 78 71 15

19 Rue de la Mairie
41500 COUR SUR LOIRE

GUEBLE
GROUPE VILLEMAIN

aci41
CAMPING-CARS

Chers partenaires,

Un grand merci pour avoir accepté d'insérer un encart publicitaire dans notre bulletin municipal. Votre soutien est précieux et contribue directement à la réussite de cette publication.

Grâce à vous, nous pouvons offrir un contenu de qualité à nos lecteurs tout en mettant en avant la vie locale. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur votre collaboration et espérons continuer à travailler ensemble dans le futur.

Merci encore pour votre confiance !

Cordialement, l'équipe municipale

Communiqué de presse

Évolution de la gestion des déchets à partir du 1er janvier 2026

À compter du 1er janvier 2026, la collecte des déchets ménagers de notre commune sera désormais assurée par le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Ordures Ménagères (SIEOM) du regroupement de Mer. Jusqu'à présent, cette mission relevait du syndicat ValEco.

Concrètement, rien ne change pour les habitants :

- Les jours et horaires de collecte restent strictement identiques.
- Les bacs et consignes de tri demeurent inchangés.

Seule nouveauté : votre interlocuteur évolue.

Pour toute question relative à la collecte, aux bacs, au tri ou à la gestion des déchets, il conviendra désormais de contacter directement le SIEOM du groupement de Mer.

Coordonnées du SIEOM du groupement de Mer :

Hôtel de ville, 9 rue Nationale
41500 Mer
02 54 81 41 38

Site internet : Sieom-mer.fr

Cette évolution s'inscrit dans une démarche de mutualisation et d'harmonisation du service public de gestion des déchets sur notre territoire, afin de garantir une meilleure efficacité et une optimisation des coûts.

Contact : Emilie FREITAS – chargée de communication, ValEco 07 84 56 45 99, julie.leduc@valeco41.fr

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

LES CONSIGNES DE TRI



Bouteilles, bidons et flacons en plastiques



Pots, barquettes, films, sacs, sachets, tubes vides...



Tous les papiers



Tous les emballages en carton



Barquettes, conserves, aérosols, canettes



EMBALLAGES VOLUMINEUX

Grands cartons bruns et polystyrène
→ J'apporte en déchèterie



ET JE METS LE TOUT EN VRAC ET
NON IMBRIQUÉ DANS MON BAC JAUNE





ligniste - Bois - Vendange • •



2026

LE LUNDI
SEMAINE B

LE MARDI
SEMAINE A

COUR-SUR-LOIRE

Les bacs doivent être sortis la veille de la collecte,
posignée côté rue et rentrés une fois collectés



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A



LE MARDI
SEMAINE B

LE LUNDI
SEMAINE A

